

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 décembre 2015 portant désignation d'un
observateur à l'Institut interfédéral de statistique et de
représentants membres du conseil d'administration de
l'Institut des comptes nationaux et des comités
scientifiques**

A.Gt 12-12-2019

M.B. 29-01-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française, concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du Conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux ;

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant assentiment à l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du Conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 décembre 2015 portant désignation d'un observateur à l'Institut interfédéral de statistique et de représentants membres du conseil d'administration de l'institut des comptes nationaux et des comités scientifiques ;

Considérant qu'il convient de remplacer certains membres ;

Sur proposition du Ministre-Président et du Ministre du Budget ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 décembre 2015 portant désignation d'un observateur à l'Institut interfédéral de statistique et de représentants membres du conseil d'administration de l'institut des comptes nationaux et des comités scientifiques est modifié comme suit :

1° à l'article 2, les termes «M. Olivier PLASMAN» sont remplacés par «M. Deda PJETRI» ;

2° à l'article 3, les termes «Mme Ludmilla AKSAJEF» sont remplacés par «M. Sébastien YERNA» ;

3° à l'article 4, les termes «Mme Ludmilla AKSAJEF» sont remplacés par «Mme Loriane DEFOURNY» ;

4° à l'article 5, les termes «Mme Ludmilla AKSAJEF» sont remplacés par «Mme Catherine DEWATRIPONT» ;

5° à l'article 6, les termes «Mme Ludmilla AKSAJEF» sont remplacés par «Mme Catherine DEWATRIPONT» ;

6° à l'article 7, les termes «M. Olivier PLASMAN» sont remplacés par «M. Deda PJETRI».

Article 2. - Le Ministre du Budget est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 décembre 2019.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

Fr. DAERDEN